

PLUSIEURS FAMILLES EN PROCÈS CONTRE DEUX SALARIÉES D'UNE CRÈCHE DU GROUPE PEOPLE AND BABY

En mai 2021, suite à la constatation de blessures sur le corps de son enfant lui faisant suspecter de potentielles maltraitances dans une crèche du groupe People & Baby à Villeneuve d'Ascq, une maman dépose plainte. Deux professionnelles de la structure sont alors renvoyées devant le tribunal correctionnel pour des faits de *violences physiques et psychologiques n'ayant pas entraîné d'incapacité temporaire de travail sur un mineur de moins quinze ans par une personne ayant autorité sur la victime en adoptant des attitudes et gestes inadaptés à la prise en charge d'un enfant en bas âge*. D'autres parents d'enfants accueillis au sein de la même crèche ont alors rejoint la procédure, pour d'autres faits dont leurs enfants auraient potentiellement été victimes. Le procès se tiendra le 15 mai prochain à 14h au tribunal correctionnel de Lille.

Suite au décès d'un bébé dans le même groupe, elle crée un an plus tard le collectif "protection enfance crèche (CPEC)" et appelle les parents de victimes à la rejoindre. De cet appel, elle recevra des centaines de témoignages des quatre coins de la France.

Après le drame de Lyon l'année dernière, après le rapport de l'IGAS rendu public le 11 avril 2023, la FNEJE et le SNPPE souhaitent apporter leur soutien à ces parents. Dénoncer des faits de maltraitance n'est jamais une chose facile, que l'on soit parent ou professionnel·le de la petite enfance. Ces situations viennent mettre en lumière " l'insupportable ", le " non-imaginable ". Malheureusement de nombreuses plaintes sont classées sans suite et lorsqu'elles sont retenues, les peines prononcées sont souvent minimales. Malgré la loi du 30 novembre 2018 qui inscrit dans le code civil que " *l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques* ", notre société ne veut toujours pas admettre que les enfants sont des citoyens à part entière et que leur éducation doit se faire sans violence que ce soit au sein de la famille ou dans les institutions qui les accueillent (crèches, assistant.es maternel.les, écoles, accueils périscolaires, clubs sportifs, etc.).

En ce qui concerne les modes d'accueil de la petite enfance, on ne peut plus dire qu'on ne savait pas. Que ce soit dans les cas de maltraitance institutionnelle que l'IGAS démontre dans son rapport et qu'il n'est plus possible de minimiser ou parfois des cas de maltraitance individuelle, la FNEJE et le SNPPE encouragent les professionnel.les et les parents dans la mise en exergue des faits de maltraitance afin que les politiques publiques prennent enfin la mesure des enjeux et apportent les réponses adéquates.

De façon générale, c'est toute la société qui doit prendre conscience que notre regard sur l'enfant doit changer.

Julie MARTY PICHON & Saber BENJIMA
Co-Présidents FNEJE
fneje.nationale@gmail.com

Véronique ESCAMES, Cyrille GODFROY & Lucie ROBERT
Co-secrétaires généraux SNPPE
contact@snppe.fr